

MANUEL PRATIQUE

DU

COLON AU CANADA

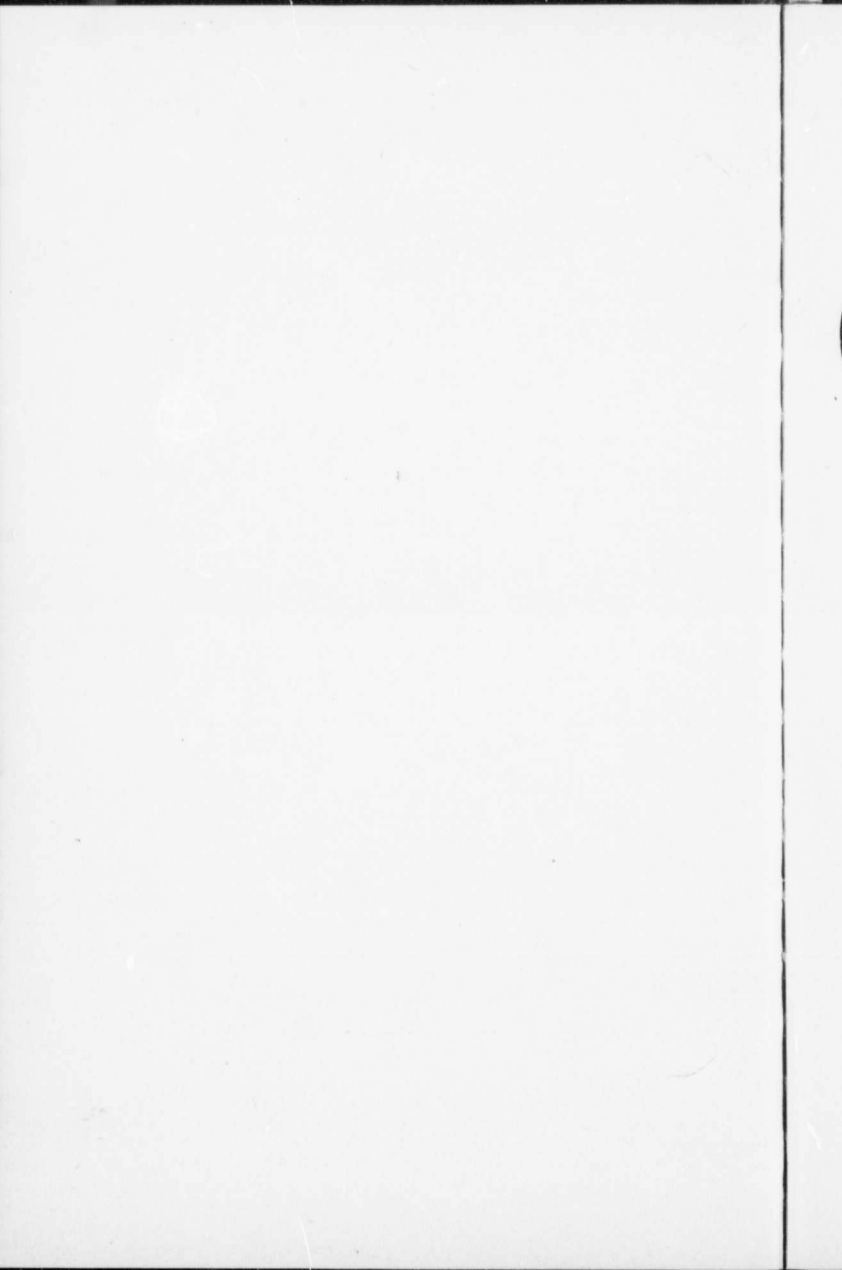
par l'Abbé DESLAC

Missionnaire Canadien



1912

Imprimerie des Missions Canadiennes à Montréal



MANUEL PRATIQUE

DU

COLON AU CANADA

par l'Abbé DESLAC

Missionnaire Canadien



1912

Imprimerie des Missions Canadiennes à Montréal



FC43

048

1912

P***P

AVANT-PROPOS

Un grand nombre de questions sont posées tous les jours par ceux qui s'intéressent au Canada, à nos Missionnaires canadiens où à nos collaborateurs en France et en Belgique. L'œuvre des *Missions Canadiennes* a cru faciliter les réponses à donner en condensant les renseignements les plus précis dans ce modeste opuscule. Nous l'avons composé sans autre prétention que celle de nous rendre utiles aux amis du Canada, ce pays qui porta autrefois le nom de *Nouvelle France* et qui, tout en passant sous la domination anglaise, est encore demeuré bien français par les coutumes, par la langue et par le cœur.

Loin de nous la pensée de vouloir pousser à quitter la France ceux qui ont une situation avantageuse leur assurant un avenir. Où peut-on être mieux que dans sa patrie, surtout quand cette patrie s'appelle la France ! Mais à côté de ceux qui ont leur avenir assuré, combien d'autres qui ne trouvent pas à employer leur activité, leur intelligence ! C'est à ceux-là que s'adressent ces pages. Peut-être qu'en les lisant ils découvriront des horizons nouveaux qu'ils ne soupçonnaient pas et où il leur sera possible de mettre en œuvre leur activité, tout en devenant utiles à leurs concitoyens et en faisant leur bonheur à eux-mêmes.



L'accueil bienveillant qui a été fait à cet opuscule tant par le public que par les plus hautes personnalités canadiennes et françaises qui ont bien voulu le recommander à ceux qu'intéresse le Canada, nous a décidé à en publier une troisième édition que nous avons pris soin de corriger et d'augmenter de renseignements nouveaux, notamment sur les prix de passage qui ont été modifiés par les compagnies de navigation depuis deux ans, et sur la concession gratuite des *homestead*.

Nous profitons de cette occasion pour adresser l'expression de notre vive gratitude à MM. Marc MAUREL de Bordeaux Léon de TINSEAU, de Paris ; JACQUELIN, de Chambéry ; RAFFIN de Lyon ; etc., qui se sont fait en France les promoteurs de l'œuvre canadienne en nous aidant de leur haute influence et souvent aussi de leurs subsides.

MONTREAL, juillet 1911.



MANUEL PRATIQUE

du

COLON AU CANADA

1. **Les terres données gratuitement** par le gouvernement canadien aux colons sont situées, en général, à l'ouest du Lac Supérieur, au nord des Etats Américains du Minnesota, du Dakota Septentrional et du Montana dans les provinces et districts appelés : Ontario, Manitoba, Saskatchewan et Alberta.

Le Manitoba a pour capitale Winnipeg. Cette province est située au centre du Dominion du Canada, à égale distance entre l'océan Atlantique et l'océan Pacifique et a une superficie de 29.933.419 hectares ou 116.021 milles carrés.

Le grand et rapide développement de cette province date surtout de 1882, année de l'ouverture du Chemin de fer *Canadian-Pacific*. En 1871, on y comptait 19.000 habitants : en 1881, 65.964 ; en 1891, 154.442 ; en 1901, 201.150. Il ne se récoltait pas de blé en 1871 ; or, en 1891 il s'en est récolté 30 millions de minots et en 1901, 42 millions.

La Saskatchewan, province à l'Ouest, du Manitoba et d'un tiers plus grande que celui-ci, a pour capitale Régina et pour seconde capitale, au Nord, Prince-Albert. Les terres sont aussi bonnes pour la culture que celles du Manitoba.

L'Alberta, province encore à l'Ouest, séparée par les Montagnes Rocheuses de la Colombie Britannique, est aussi grande que la Saskatchewan. La capitale est Edmonton et sa seconde capitale Calgary, au Sud. Le climat en est plus doux et les terres propres surtout à l'élevage.

2. **C'est en général un pays** de prairies et de plaines

immenses, faciles à cultiver puisque le sol n'a ni cailloux, ni rochers qui réclament un défrichement.

Le sol est plutôt une terre d'alluvion noire, de très bonne qualité et qui a une épaisseur de 30 à 40 centimètres sur un fond d'argile. Dans beaucoup d'endroits le bois, la houille sont très abondants.

3. **La superficie du Canada** est de **400.000** kilomètres carrés, plus grande que celle des Etats-Unis d'Amérique ; tandis que sa population ne forme que 1/12^e de celle de la grande République. Il en résulte qu'une grande surface de terrain reste inoccupée et sans culture par conséquent n'est d'aucun rapport, d'aucune utilité pour la nation.

C'est la raison pour laquelle le gouvernement du Dominion a décidé d'accorder *gratuitement* 64 hectares (160 acres) de terre fertile aux colons qui désireraient se fixer dans le pays avec intention de mettre ces terres en valeur dans un délai de trois années fixé par la loi. Cette concession de 64 hectares est appelée : *homestead*, c'est-à-dire *patrimoine* et comprend un quart de section de 256 hectares (640 acres).

4. **Impôts.** — Ils sont extrêmement réduits parce qu'il n'y a aucune charge publique coûteuse et par suite un très petit nombre de *fonctionnaires* à rétribuer.

On paye 12 fr. 50 d'impôt par année pour une concession de 64 hectares possédée et occupée.

Il y a bien encore les impôts pour les écoles dans les localités où les colons ont formé des districts scolaires ; mais dans ces cas là, l'impôt total dépasse rarement 50 à 60 francs par année,

5. **Ecoles.** — Il existe des écoles publiques dans tout le pays qui est divisé en districts scolaires ne pouvant excéder 8 kilomètres en longueur et en largeur et ayant une population fixe d'au moins quatre familles comptant ensemble douze enfants de cinq à seize ans.

En outre des écoles publiques, il y a une infinité d'écoles confessionnelles catholiques ou protestantes sous la direction du clergé.

6° **Elevage.** — Lorsque le colon qui veut faire de l'élevage n'a pas suffisamment de ses 64 hectares de terre, il peut, en s'adressant au Commissaire des terres, obtenir à bail, pour une durée de vingt-un ans, des terrains à pâturage, pourvu du moins que les lots voisins du sien ne soient pas occupés par d'autres colons.

Dans le cas où le bétail serait allé paquer par hasard sur les terres du gouvernement, le colon n'a à redouter aucune peine pécuniaire ou autre. Mais pour éviter tout ennui avec des colons voisins, il est mieux que chacun entoure ses terres de barrières solides.

7° **Matériaux de Construction.** — En général on trouve facilement à portée les bois et briques pour les constructions. Mais si un colon se fixe sur une concession dépourvue de bois, il peut, avec autorisation de l'Agent des Terres, couper *gratuitement* dans les forêts de l'Etat ce qui suit :

1° 3000 pieds linéaires bois de construction ne mesurant pas plus de 12 pouces à la base ;

2° 400 poutres pour la toiture ;

3° 2000 traverses pour clôture et 500 pieux de 7 pieds de longueur ;

4° 30 cordes de bois de chauffage.

Les frais de coupe et de transport par rivières ou autres ne sont jamais très onéreux.

8° **Houille.** — Il y a au Canada des étendues de houille si considérables qu'on peut presque dire qu'elles sont inépuisables.

Dans le Manitoba, le gouvernement a fixé le prix du charbon de 12 fr. 50 à 25 francs par tonne, suivant les localités.

Dans l'Alberta et le Saskatchewan il y aussi de la houille ; mais les colons de ces deux provinces ont plus d'avantages à utiliser le bois pour le chauffage parce qu'ils l'ont en abondance, ayant seulement la peine de l'abattre.

9^e Concession Gratuite. — Le colon peut se procurer des terres par *concession gratuite* ou *achat*.

La *concession gratuite* appelée *homestead* comprend 64 hectares. Toutefois, le titre de propriété définitif n'est remis par le Gouvernement qu'après *trois années* de résidence, à partir de la prise de possession, et lorsqu'un tiers des 64 hectares aura été mis en rapport. A la prise de possession d'une concession gratuite, le colon a à acquitter entre les mains de l'Agent du Gouvernement un droit d'inscription de *52 fr. 50*. Dans le cas où au bout de trois années les conditions ci-dessus imposées par le Gouvernement ne seraient pas remplies par le colon, l'*homestead* ferait retour à l'Etat qui pourrait le concéder à un autre.

Le colon a six mois pour se rendre sur sa terre.

Jamais la poussée des concessions gratuites n'a été si forte au Canada que depuis 1908.

Le mouvement n'est pourtant pas dû à une augmentation d'émigration, car le nombre des émigrants a sensiblement baissé en 1908, mais bien à la nouvelle loi des concessions votée dans le courant de l'année dernière.

Une disposition de cette loi accorde deux concessions à tout homme qui les demande ; l'une gratuite et l'autre qui ne coûte que trois dollars l'acre, soit 28 francs l'hectare, tandis que le prix habituel des mêmes terrains est de 125 francs l'hectare.

Dans ces conditions on comprend que les terrains encore libres se prennent et se peuplent rapidement, malgré leur éloignement, parfois considérable, des stations de chemin de fer.

Achat de Terrain. — Si l'on veut acheter du terrain, on pourra obtenir soit du Gouvernement, soit des parti-

culiers ou des Compagnies de Chemins de fer, à des prix variant de 38 francs à 125 francs l'hectare, suivant les endroits. Dans ce cas, de grandes facilités de paiement par annuités sont accordées, et le colon fait de sa terre ce qu'il veut.

11° Un colon, père de famille, peut prendre une concession de 64 hectares pour lui et autant pour chacun de ses fils âgés de dix-huit ans, ainsi que pour un ami devant le rejoindre plus tard. Mais il faut pour cela que ce colon y soit dûment autorisé par chacune de ces personnes et sur une demande adressée au *Secrétariat du Ministère de l'Intérieur, à Ottawa*. Les agents du Gouvernement fournissent des formules à cet égard. Les frais d'inscription sont toujours de 52 fr. 50 par concession.

12° Une femme ne peut avoir de concession gratuite que si elle est veuve et mère d'enfants encore mineurs.

13° Un colon qui a plusieurs fils possesseurs chacun d'un *homestead* peut les faire habiter sous le même toit que lui pourvu qu'ils remplissent sur leur *homestead* particulier les conditions de culture fixées par les règlements dans le délai de trois années. Mais ils évitent ainsi la dépense d'autant d'habitations particulières. Il en est de même pour un groupe d'amis ou d'associés qui prennent leurs concessions voisines les unes des autres et peuvent s'entendre pour n'avoir qu'une seule maison d'habitation.

14° Fermes-Refuges. — En attendant de s'installer sur sa concession, le colon nouveau venu avec sa famille trouve à se loger dans des fermes-refuges créées par les Missionnaires avec les offrandes que leur envoient de France les personnes charitables.

15° En arrivant dans le pays, un colon, pour peu qu'il soit intelligent et de bonne volonté, trouve toujours du travail, sinon dans l'agriculture tout au moins dans les grandes entreprises de l'Etat et dans diverses industries ; en hiver, pour les coupes de bois etc. La main d'œuvre est

toujours très recherchée et bien payée, principalement dans la grande saison des travaux, de juin à novembre.

16. Vente des Produits agricoles. — Le colon peut vendre tout d'abord à l'Etat les céréales et autres produits agricoles, à un prix un peu moindre sans doute ; mais il est sûr ainsi d'être bien payé et ensuite il ne s'expose pas, pour avoir voulu atteindre un prix plus élevé, d'avoir à garder ses récoltes aux greniers, et à en perdre par suite une partie détériorée par l'humidité ou les insectes.

Pourtant le colon peut aussi vendre à des particuliers par l'intermédiaire de courtiers qui parcourent le pays à la recherche de toutes sortes de produits alimentaires.

Enfin, un excellent débouché, c'est la Colombie britannique, séparée de l'Alberta par les Montagnes Rocheuses. On sait que les pays miniers sont d'excellents marchés pour tous les genres de marchandises. C'est en Colombie que s'écoule la plus grande partie du bétail et des chevaux élevés dans l'Alberta.

Les jeunes bœufs de quatre ans se vendent sur le prix moyen de 225 à 250 francs.

Or, on peut dire qu'aucun pays n'égale le Canada pour l'élevage. Dans bien des endroits, le climat est tel que les animaux n'y ont jamais besoin d'abri, même l'hiver.

17. Capital minimum nécessaire. — Il est difficile de fixer un chiffre exact, car il y a lieu de tenir compte du plus ou moins d'initiative individuelle, d'énergie, d'expérience, de jugement, que chacun peut joindre à son capital.

On peut dire cependant qu'avec 3000 francs pour une première année et 2000 francs pour une seconde, on peut débiter heureusement dans la mise en culture de son *homestead*. La première année ne donnera aucun bénéfice sans doute ; mais dès la seconde année on couvrira ses dépenses de deux ans, et à la fin de la troisième année on pourra mettre de côté un gain assez raisonnable.

Un fait établi par l'expérience, c'est qu'un grand nombre de cultivateurs ont débuté avec un capital *nul* ou très minime et sont aujourd'hui, après cinq ou dix ans, des plus prospères

Pendant les semailles et le temps des récoltes, ils s'engageaient à de gros gages chez des fermiers, et le reste du temps ils mettaient leur concession en valeur, selon les prescriptions de la loi sur les *homesteads*.

Quant à l'élevage du bétail, il serait nécessaire pour débiter d'un capital de 10.000 francs environ. Il y aurait lieu dans ce cas, que deux ou trois colons s'associassent ensemble pour arriver à ce chiffre et travailler en commun, au moins durant quelques années.

18, Conditions pour l'Élevage. — Un colon qui prend son *homestead* non pour le cultiver mais pour y faire de l'élevage, n'est pas soumis au règlement qui oblige à cultiver un tiers de 64 hectares en 3 ans ; mais il est tenu à y élever quarante têtes de bétail dans le même laps de temps. Cette obligation le dispense de toutes constructions, défrichements etc.

19, Les Semailles commencent du 1^{er} au 15 avril. Grâce à la durée et à l'intensité de la chaleur, le blé mûrit en trois mois pleins.

20. Le Climat. — Il est en général agréable, et si l'on n'a pas confiance dans ce qu'en disent les brochures officielles du Gouvernement ou les rapports de nos Missionnaires, on n'a qu'à consulter à ce sujet ceux qui sont établis au Canada depuis déjà quelques années et dont l'*Œuvre des Missions Canadiennes* donnera les adresses précises. Il est certain cependant que le climat est plus doux dans certaines provinces que dans d'autres.

21, Durée de l'Hiver. — La neige commence à tomber vers le 15 novembre ; au 15 mars il n'y en a généralement

Plus. L'hiver est un peu moins rigoureux dans la partie du pays qui avoisine les Montagnes Rocheuses.

C'est aussi dans cette contrée que les vents *Chinook* exercent une influence adoucissante et apportent une humidité si nécessaire aux céréales.

22. L'Eté. — Les journées d'été sont chaudes, mais suivies de nuits fraîches. L'automne et le printemps sont très agréables, mais très courts

23 Le pays est très sain. — On n'y rencontre pas d'affections pulmonaires ni autres maladies endémiques. L'air est à la fois sec et vivifiant.

La pluie tombe suffisamment sauf dans l'Alberta-Sud ; partout ailleurs elle est abondante, *surtout en mai et juin.*

23° Légumes. — Il est préférable, pour que le colon obtienne une récolte aussitôt après le défrichement, de ne pratiquer pour la première année d'autre culture que celle des légumes et plantes maraîchères, ou bien celle du chanvre, car la terre est encore forcément dure et rebelle au labourage.

26° Foin suffisant. — Dans le cas où la concession ne fournirait pas assez de foin, le colon en trouvera toujours à sa disposition sur les terres encore libres ou sur celles du Gouvernement, qui lui sont affermées à un très bas prix.

26° Conduite du colon à son arrivée. — Quand même le colon aurait fait d'avance son plan et étudié de longue main la question de colonisation, il devra, dès son arrivée au Canada, aller consulter les Missionnaires, pour lesquels il aura des lettres de recommandations des Comités des Missions Canadiennes de France ou de Belgique, et se présenter aussi au Bureau des Agents du Gouvernement pour l'Immigration, lesquels sont des plus bienveillants, surtout à l'égard des personnes munies de références sérieuses.

Il y en a dans toutes les principales villes du

Dominion : A Halifax, Saint-John, Montréal, Winnipeg, Calgary, etc. Les agents renseignent les colons nouveaux venus sur les terres à vendre ou les *homesteads* à prendre, sur la nature du sol, etc. Mais tout en reconnaissant la grande obligeance de ces Messieurs, on comprend qu'il leur est matériellement impossible de suivre de près les colons. Le missionnaire au contraire, étant en contact journalier avec ses paroissiens, se trouve plus à leur portée pour les assister de ses conseils et les faire bénéficier de son expérience du pays.

27. Les Agents maritimes français, autorisés par l'Etat et versant un cautionnement de 40000 francs, ont seuls le droit en France de délivrer les billets de passage. Quelques-uns d'entre eux se sont mis en relation directe avec l'*Œuvre des Missions Canadiennes* et accordent des concessions particulières aux personnes se présentant sous les auspices de l'un des représentants des Missions en France et en Belgique.

Diverses Compagnies de navigation, toutes anglaises ou américaines, font le service *direct* de France au Canada.

La Compagnie Transatlantique française n'a jusqu'ici établi aucune ligne directe entre la France et le Canada ; la seule dont on peut à la rigueur se servir est la ligne Havre-New-York en sept jours de traversée, mais les prix de cette Compagnie sont beaucoup plus élevés que ceux des autres, qui mettent il est vrai quatre jours de mer de plus. Elles se valent toutes comme confortable.

Les prix de France au Canada sont *environ* de :

320 à 445 fr. en 2 ^e classe	{	du Havre à Winnipeg.
270 fr. en 3 ^e classe		
225 à 350 fr. en 2 ^e classe	{	du Havre à Québec ou Montréal
175 fr. en 3 ^e classe		

Nous disons *environ*, car il y a une légère différence entre les prix des diverses Compagnies et parfois aussi entre le

service d'hiver et celui d'été. Il sera donc bon de demander le prix exact au moment où l'on devra partir.

Sur l'*American Line* et la *White star Ligne*, le prix des places au départ de Bordeaux par New-York en 3e. classe est de 201 fr. 25 et le chemin de fer de New-York à Wiunipeg, 130 fr. Total, 331 fr. 25, y compris nourriture et chemin de fer de Bordeaux à Cherbourg.

Il y a un départ tous les mercredis et samedis de Cherbourg, la traversée se fait en sept jours.

Le billet dit *émigrant* comprenant déjà une réduction de prix, aucune autre n'est accordée par les compagnies, quel que soit le nombre des membres d'une même famille.

Les places doivent être retenues de quinze à vingt jours à l'avance, et on ne devra pas être surpris si, le bateau par lequel on désirait partir étant au complet, la Compagnie renvoie tel ou tel passager au départ suivant.

28° Prix de voyage des enfants. — Les adultes, c'est-à-dire toutes les personnes âgées de plus de 12 ans, paient place entière ; les enfants de 5 à 10 ans paient demi-place ; ceux de 1 à cinq ans paient un quart de place seulement sur le bateau et rien sur le chemin de fer ; ceux au-dessous de 1 an ne paient rien sur certaines Compagnies, ou simplement 12 fr. 50.

29° Aucun contrat de travail n'est fait avant le départ. — Ceux qui croient faire une faveur au Canada en proposant d'y venir si on leur assure une bonne place d'avance ; ceux qui viendraient volontiers s'ils pouvaient avant leur départ contracter un engagement pour une place sûre, peuvent rester chez eux. Au Canada, comme partout ailleurs, on n'engage pas les gens sans les voir ; on emploie ceux qui se présentent, mais on ne retient pas à mille lieues de distance un inconnu qui peut-être au dernier moment ne viendra pas.

Ceux qui voudraient qu'on leur paye leur voyage pour aller au Canada ne réfléchissent pas que si on leur donnait leur passage gratuit en même temps qu'une terre gratuite, n'ayant pas d'argent, ils demanderaient bien vite qu'on leur fournisse des vivres, une maison, des vaches, des chevaux etc..., et alors ou s'arrêteraient leurs demandes ?

30° Salaires au Canada. — En général, les salaires

sont plus élevés dans les provinces de l'Ouest que dans le vieux Canada.

Les hommes peuvent se louer à l'année dans les fermes à raison de 100 francs par mois nourris et logés, bonne et mauvaise saison comprises.

Ils peuvent aussi se louer à la journée, à raison de 5, 8, et 12 francs par jour nourris et logés.

Les artisans, menuisiers, charpentiers, maçons, plâtriers, peintres, se paient 10, 12, 15 francs par jour et nourris ; souvent même 1 fr. 25 l'heure quand ils peuvent se déplacer facilement.

Les femmes, comme servantes de ferme, gagnent 40 et 75 francs par mois nourries et logées ; -- comme couturières lingères, 5 et 6 francs par jour et nourries ; tailleuses, modistes, 10 à 15 francs par jour et nourries ; — cuisinières, 60 à 80 francs par mois et nourries ; dans l'Ouest, jusqu'à 100 et 125 francs par mois.

Les femmes sont très recherchées au Canada, leur nombre étant bien inférieur à celui des hommes.

Elles peuvent aussi trouver, mais dans les grands centres seulement, des places de professeurs de musique, de langue française, etc., à de très beaux prix.

31. **Les prêtres français**, encores jeunes et parlant couramment l'anglais sont reçus avec satisfaction par NN. SS. les Evêques et placés dans le ministère pourvu qu'ils arrivent au Canada porteurs de lettres démissaires de leur évêque du diocèse d'origine en France et de lettres de recommandation de l'un des Comités des *Missions Canadiennes*.

Mais un prêtre français qui veut aller se fixer au Canada, non pour y exercer purement son ministère mais plutôt pour y coloniser, n'a pas besoin de connaître la langue anglaise ; de plus, il est libre de choisir son *homestead* où bon lui semble, comme tout autre colon.

En s'adressant à nos Comités de France ou de Belgique, on recevra à ce sujet tous les renseignements particuliers désirables.

Toutes les paroisses vacantes étant occupées au fur et à mesure, un prêtre qui vient au Canada doit y venir pour *créer* une paroisse, et pour cela amener avec lui des colons qui commenceront le groupement.

Une fois au Canada, le prêtre nouveau venu ne doit pas toujours rester dans son église et sa sacristie, mais il doit faire comme les prêtres canadiens, c'est-à-dire beaucoup s'occuper des colons, les aider, les conseiller et se mettre au courant de tout ce qui regarde la colonisation, l'agriculture, etc. Un prêtre qui agira ainsi acquerra bientôt une très grande popularité.

32. Gratifications. — Les colons n'ont à payer aucune commission ni aux Agents officiels du Gouvernement canadiens qui leur procurent des places ni aux fermiers qui leur apprennent l'agriculture.

Toutefois, étant donné ce proverbe : « *A tout service rendu est due la reconnaissance,* » il est évident que personne ne sera blâmé si, étant en position de le faire, il donne une preuve matérielle de sa gratitude à celui quel qu'il soit, qui, en lui procurant une place avantageuse, lui aura rendu le plus signalé des services.

Ce que nous disons des Agents officiels du Gouvernement nous le disons aussi de nos Missionnaires qui, eux, n'ayant pas les traitements fixes des premiers, n'ont d'autres ressources pour vivre que la charité publique.

33. Bagages. — Les compagnies de navigation accordent en franchise : 100 kilogr. par place entière, 50 kilogr. par demi place. Les chemins de fer canadiens 68 kilogr. par place entière, 34 kilogr. par demi-place. Les chemins de fer français accordent aussi 100 kilogr. par place entière, mais seulement sur présentation de la feuille de passage d'*émigrant*, visé par le commissaire de police spécial d'*émigra-*

tion de l'un des ports français, et aux seuls voyageurs de *troisième classe*.

34. Fruits principaux du Canada. — Les petits fruits viennent à l'état sauvage. Les fruits cultivés sont : pommes, pêches, poires, cerises, prunes, framboises, groseilles, fraises, melons, raisins, etc. Dans les provinces de l'Est, la culture des fruits se fait en grand et avec plein succès.

Comme légumes, viennent en abondance : pommes de terre, navets, carottes, choux, raves, pois, haricots, céleri, citrouilles, tomates, etc.

35. Langues parlées au Canada. — L'anglais est la langue officielle, mais le français, est parlé partout, quoique un peu moins dans l'Extrême-Ouest.

En mars 1907, le Parlement canadien a approuvé la proposition de plusieurs députés demandant que la langue française soit mise sur le même pied légal que la langue anglaise.

36. La Religion. — En majorité sont les protestants des différentes confessions ; mais les catholiques sont très nombreux (2.200000). De nouveaux diocèses et de nouvelles paroisses sont créés chaque jour. Le clergé, tant catholique que protestant, jouit d'une grande influence près des pouvoirs publics et est très mêlé dans la vie des affaires, tant dans l'Agriculture que dans l'Industrie. C'est le contraire de ce qui a lieu en France, où le clergé catholique s'est tenu jusqu'ici complètement à l'écart des affaires. Peu-être avec le nouvel état de choses imposé par la loi de *Séparation* sera-t-il obligé d'imiter le clergé canadien et de prendre un peu plus part à la vie publique.

37. Naturalisation. — Il n'est pas nécessaire de se faire naturaliser pour s'établir au Canada.

Se fait seulement naturaliser celui qui désire jouir des

droits de citoyen pour prendre part à la vie nationale (éligibilité etc.).

38. **Gouvernement du Canada.** — Le système du gouvernement établi au Canada par l'Acte d'Union de 1867 est une union fédérale ayant un gouverneur général et des lieutenants-gouverneurs par provinces. Il y a un Sénat fédéral, une Chambre des députés fédérale formée par les délégués des Chambres provinciales. La durée des assemblées est en général de quatre années ; les membres des deux Chambres sont payés ; les femmes veuves ou non mariées ; quand elles paient une patente commerciale, peuvent voter aux élections municipales de la province d'Ontario et des provinces de l'Ouest ; il en est de même pour les femmes de Manitoba et de la Colombie.

39. **L'Argent canadien.** — La monnaie canadienne a pour base le *dollar* ou *piastre*, pièce d'argent valant 5 fr. 20 d'argent français.

Il y a des pièces de 10, 25 et 50 *centins*, c'est-à-dire : 50 centimes, 1 fr. 25, 2 fr. 50. Le centin vaut cinq centimes français.

Les pièces d'or sont rares.

La monnaie de billon est la même qu'en France et en Belgique.

Il y a des billets de banque depuis un dollar jusqu'à 1.000 dollars.

40. **Mesures.** — L'acre vaut 40 ares 47 centiares. Il y a 2 acres 1/2 à l'hectare.

Le *minot* vaut 36 litres (pour les grains).

Le *gallon* 1/2 vaut 4 litres (pour les liquides).

41. Le **Thermomètre** en usage au Canada est le thermomètre *Fahrenheit* (anglais). Dans ce thermomètre la

température de l'eau bouillante est marquée par 212 *de grés* ce qui correspond à 100 degrés centigrades.

Le 0 du thermomètre centigrade, qui indique la glace fondante, est marqué par 32° Fahrenheit ; tandis que le 0 du Fahrenheit indique 17° 1/2 centigrades de froid ; 9 degrés Fahrenheit valent donc 5 degrés centigrades.

42. Pièces à produire. — L'œuvres des *Missions Canadiennes* exige, pour s'occuper de la recommandation d'un colon, la production par celui-ci des pièces suivantes ;

1° Certificat de baptême catholique ou de mariage religieux et civil ;

2° Casier Judiciaire ;

3° Livret militaire ;

4° Pour ceux qui n'ont pas vingt-un ans l'autorisation de père et de mère ou tuteur sur papier libre avec signatures legalisées par la Mairie ;

5° Certificats d'ecclésiastiques connus ou de toute autre personne honorable.

43. Ecoles d'Agriculture. — Il en existe un grand nombre créées et entretenues par le Gouvernement canadien dans les provinces anciennes de l'Est,

En général, dans ces *Ecoles*, le prix de la pension est de 700 à 800 fr, par an pour la nourriture, le logement et l'enseignement.

Dans la *Nouvelle Ecosse*, à Truro, il y a une ferme-école où l'instruction est gratuite. Le prix de la pension est de 12 fr. 50 à 15 francs par semaine.

MM. les Directeurs de ces Maisons envoient sur demande tous renseignements.

Enfin, près d'Ottawa, à Saint-Alexandre-de-Gatineau, vient d'être créée, en 1906-1907, une Ecole catholique d'Agriculture, ayant pour directeur le Révérend Père Oster, des Oblats de Marie.

Cette école s'est ouverte en septembre 1907. Le prix de la pension est de 100 fr. par mois pour ceux qui couchent en chambres et de 75 fr. pour ceux qui couchent en dortoir commun.

44. **Le Commerce français au Canada.** — L'œuvre des Missions Canadiennes procure, sur demandes formulées par écrit, des correspondants commerciaux, sérieux, absolument recommandables par leur capacité et leur honorabilité, aux commerçants français désireux d'étendre leurs affaires dans ce pays d'avenir et où les produits français, malheureusement trop rares, sont cependant très appréciés par les Canadiens.

On peut s'adresser, pour tous renseignements à ce sujet, à l'un des Comités des Missions Canadiennes de France ou de Belgique.

45. — **Pour les capitalistes** désireux de placer des fonds soit en achat de terrains dont la plus value est très rapide, soit en valeurs d'Etat ou minières. tous renseignements sont également fournis par ces mêmes Comités.

46 **Cartes Géographiques.** — On y trouve aussi les cartes de géographie officielles du Canada, les brochures de propagande éditées par le Gouvernement canadien, et, tous les ouvrages traitant, à un point de vue quelconque, de ce merveilleux pays.

47. **Ne pas oublier,** en écrivant à l'un de nos secrétaires, de joindre *deux timbres* de 10 centimes pour la réponse, et le prix des ouvrages demandés en un mandat-poste.

48. **Deux classes de colons.** — La première est composée de bons cultivateurs, de gens intelligents, paisibles et travailleurs, poursuivant avec patience le but qu'ils se sont proposés d'atteindre. A ceux-là, ainsi qu'aux artisans sérieux, on peut assurer sans crainte un succès complet et leur garna-

tir une magnifique aisance au bout de très peu d'années.

La deuxième classe est composée des paresseux, des incapables et des gens ruinés, des ivrognes, des désœuvrés qui se disent bons à tout faire et en réalité ne sont bons à rien. De cette classe de colons on n'a que faire au Canada ; il vaut cent fois mieux qu'ils restent chez eux en Europe, ainsi que les employés de commerce, de bureau, les littérateurs, les gens de profession libérale et les timides.

Les bons colons augmentent la richesse du pays : les mauvais et les douteux sont de véritables fléaux qui causent souvent un tort immense au pays, se plaignant de tout à tort et à travers et rejetant sur le Canada la responsabilité de leur propre incapacité.

49. Ceux qui disent du mal du Canada. — 1e. En Europe; ce sont surtout ceux qui ont intérêt à garder autour d'eux des gens pauvres pour les faire travailler presque pour rien.

2. Au Canada, ce sont les égoïstes arrivés pauvres qui, la plupart du temps, veulent empêcher leurs compatriotes de venir prendre leur part des avantages qu'offre le pays. Nous connaissons des ouvriers établis à Montréal qui écrivent en France que le Canada est le plus mauvais pays du monde et qu'on fait mieux de ne pas y venir. L'un d'eux nous a avoué pourtant qu'il gagnait par jour de 12 à 15 fr. pendant tout l'été ; mais qu'il écrivait ainsi de peur que trop d'émigrants n'arrivant, cela fit baisser les salaires. Il est facile aussi de demander à ces mécontents pourquoi ils ne reviennent pas en Europe puisque le pays est si mauvais ; mais ils s'en gardent bien.

50. Ceux qui font tort au Canada. — 1. Les gens ayant un peu d'instruction mais incapables de gagner leur vie, les paresseux, les bons à rien qui prennent des terres à leur arrivée croyant y ramasser l'or à pleine pelle sans travail et sans

fatigue. Ceux-là trouvent toujours l'ouvrage trop dur et les salaires jamais assez élevés ; aussi ne se font-ils faute d'envoyer leurs plaintes aux journaux d'Europe.

2. Les hommes peu courageux, indécis, sans initiative se plaignent aussi, parce qu'en arrivant sur leurs terres ils n'y ont trouvé ni maison, ni clôtures, et qu'ils n'ont pas leurs aïeux comme en France ; cela se comprend.

3. Ceux qui arrivent absolument sans argent et dont les débuts sont par suite très durs, surtout s'ils ont des enfants en bas âge.

51. — En chemin de fer au Canada le colon doit se nourrir à ses frais, soit en emportant des provisions achetées au départ de Montréal, soit en prenant des consommations aux gares principales de ravitaillement. En voici le tarif officiel :

Café. — (La tasse)	0 fr. 25
Thé. — « « «	0 fr. 25
Lait. — (2 verres)	0 fr. 25
Petit lait. — (2 verres).	0 fr. 25
Boissons douces	0 fr. 25
Sandwichs. — (0 fr. 25 chaque) ou la douzaine .	2 fr. 00
Pain. — (0 fr. 40 chaque) ou les deux	0 fr. 75
Baignets. — (3 pour 25 c.) ou la douzaine . .	1 fr. 00
Gateaux, (la douzaine)	1 fr. 00
Pates, (le morceau 25 c.) ou l'entier	1 fr. 00
Porcs et fèves, (la boîte)	0 fr. 50
Sardines, (la boîte)	0 fr. 50
Saumon, (la boîte)	0 fr. 25
Bœuf en conserve, (la boîte de 2 livres	1 fr. 25
(Œufs cuits (les 3)	0 fr. 25

52. Coût de la vie au Canada :

Bœuf frais : . . . la livre, . . .	0 fr. 25 à 0 fr. 75
— salé : . . . »« . . .	0 fr. 40 à 0 fr. 90
Veau : . . . »« . . .	0 fr. 35 à 0 fr. 50
Mouton : . . . »« . . .	0 fr. 40 à 0 fr. 75
Porc frais : . . . »« . . .	0 fr. 50 à 0 fr. 75

— salé :	. . .	»»	. . .	0 fr. 50 à 0 fr. 50
Saucisses :	. . .	»»	. . .	0 fr. 50 à 0 fr. 80
Lard :	. . .	»»	. . .	0 fr. 60 à 0 fr. 90
Beurre frais :	. . .	»»	. . .	1 fr. 00 à 1 fr. 25
Fromage :	. . .	»»	. . .	0 fr. 30 à 0 fr. 75
Oeufs :	. . .	la douzaine	0 fr. 75 à 2 fr. 00
Lait :	. . .	le litre	0 fr. 20 à 0 fr. 40
Pain blanc :	. . .	la livre	0 fr. 15
Pommes de terre :	. . .	les 34 litres	2 fr. 50 à 3 fr. 50
Tabac :	. . .	la livre	1 fr. 25 à 2 fr. 00
Thé :	. . .	»»	1 fr. 25 à 2 fr. 50
Café :	. . .	»»	1 fr. 25 à 2 fr. 00
Sucre :	. . .	»»	0 fr. 20 à 0 fr. 30
Riz :	. . .	»»	0 fr. 20 à 0 fr. 30
Pétrole :	. . .	les 4 litres 1/2	1 fr. 10

Vêtement complet d'homme :	40 à 75 fr.
Pantalons :	15 à 20 fr.
Pardessus :	50 à 75 fr.
Chemise d'homme	2 50 à 4 fr.
Chaussures de travail	6 50 à 12 fr.
Chapeau ,	5 à 7 fr.

Loyer d'appartement de 4 pièces (en ville) 35 à 45 fr. par mois
Pension d'employés ou d'ouvriers dans les grandes villes
15 à 20 fr. par semaine.



APPENDICE

Comités régionaux de l'Œuvre des Missions Canadiennes

En France :

PARIS, (Procure générale) ANGOULÈME,
BREST, LYON, LILLE.

En Belgique :

BRUXELLES, ANVERS, COURTRAI,

Ouvrages français sur le Canada

Spécialement recommandés

LE MARQUIS DE MONTCALM, par le P. Martin, chez
Téqui éditeur, 82. Rue Bonaparte, Paris.

ATLAS OFFICIEL du Canada.

LA TERRE POUR RIEN, par Jean de Saguenay, chez
Bloud, à Paris.

LES RICHESSES DU CANADA, par Buron.

DIX ANNÉES DE MISSION, par l'abbé Jean Gaire, 10,
rue d'Angleterre, à Lille.

Diverses brochures illustrées de propagande, éditées par
le Gouvernement Canadien.

LE CANADA, grand journal quotidien de Montréal (12
pages, 5 c.).

LES CLOCHES DE SAINT BONIFACE, revue religieuse
de l'Archevêché de Saint-Boniface.

AU PAYS DE LA VIE INTENSE, par l'abbé Klein.

LA COLONISATION DE LA NOUVELLE FRANCE, par
Emile Salone.

SUR LES DEUX RIVES, roman, par Léon de Tinseau.

FAUT-IL AIMER ? roman, par Léon de Tinseau.

VOYAGE AU CANADA, par Siegfried.

Chansons populaires du Canada, par E. Gagnon, (paroles
et musiques) chez Beauchemin, éditeur à Montréal.

Monographie de plantes Canadiennes, par Massicotte, avo-
cat, chez Beauchemin, éditeur Montréal

Hurons et Iroquois, par le P. Martin, chez Téqui, 82 rue
Bonaparte, Paris.

Etc..., etc...

46717^c

78

LE CANADA au XX^e siècle par l'abbé J. DESLAC

Volume III illustré avec cartes, prix 5 fr. ou 4 fr. en souscription

